

CHARTRE DE DIVERSITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION - BH BANK

Préambule

Chez **BH Bank**, la diversité et l'inclusion constituent des valeurs fondamentales de notre culture d'entreprise.

Nous sommes convaincus que la richesse de nos équipes repose sur la pluralité des parcours, des expériences et des perspectives de chacun.

À travers cette charte, la **BH Bank** réaffirme son engagement à promouvoir un environnement de travail **respectueux, équitable et inclusif**, où chaque collaborateur, partenaire ou prestataire est traité avec dignité et considération.

Cette charte sert de **référence commune** pour orienter nos pratiques internes et renforcer notre culture de respect et d'égalité.

1- Objectifs de la charte

La présente charte a pour objectifs de :

- **Garantir l'égalité de traitement** pour l'ensemble des collaborateurs, sans distinction de genre, d'âge, d'origine, de religion, de situation de handicap ou de tout autre critère étranger aux compétences professionnelles ;
- **Prévenir toute forme de discrimination, de harcèlement ou de favoritisme** au sein de la banque ;
- **Valoriser la diversité des talents** comme moteur d'innovation, de performance collective et de cohésion sociale ;
- **Favoriser un environnement inclusif**, fondé sur le respect mutuel, la bienveillance et la reconnaissance de chacun.

2 - Champ d'application

La charte s'applique à l'ensemble des acteurs liés à BH Bank, notamment :

- Tous les **collaborateurs** de la banque, quels que soient leur poste, leur statut ou leur ancienneté ;
- Les **prestataires, partenaires et sous-traitants** collaborant avec BH Bank ;
- L'ensemble des **processus de gestion des ressources humaines**, incluant le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération, les conditions de travail et la communication interne.

3 - Engagements de BH Bank

a. Recrutement et promotion équitables

- Sélectionner et évaluer les candidats exclusivement sur la base de leurs compétences, aptitudes et résultats ;
- Garantir l'**égalité d'accès aux opportunités professionnelles** et à la **mobilité interne**
- Former les **managers et responsables RH** à la promotion de la diversité, de l'inclusion et à la prévention des biais.

b. Conditions de travail inclusives

- Prévenir et sanctionner toute forme de **harcèlement, de discrimination ou de comportement inapproprié** ;
- Promouvoir un **environnement de travail sain, respectueux et bienveillant** ;
- Encourager l'**équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** pour l'ensemble du personnel.
- Encourager le dialogue et le respect mutuel entre toutes les générations.
- Valoriser les compétences et les contributions de chaque génération.

c. Formation et sensibilisation

- Sensibiliser régulièrement l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la diversité, de l'inclusion et de la non-discrimination ;
- Mettre en œuvre des **programmes de formation adaptés** favorisant l'intégration des bonnes pratiques au quotidien.

d. Mécanisme de signalement confidentiel

- Mettre à disposition un **canal de signalement sécurisé et confidentiel** pour toute situation de discrimination, de harcèlement ou de comportement contraire à cette charte ;
- Garantir un **traitement impartial, transparent et diligent** de chaque signalement ;
- Assurer la **protection des plaignants et témoins** contre toute forme de représailles.

4 - Responsabilités individuelles

Chaque collaborateur de **BH Bank** a un rôle actif à jouer dans la mise en œuvre de cette charte et s'engage à :

- Respecter les principes de diversité et de non-discrimination ;
- Signaler, selon la procédure interne en vigueur, en toute bonne foi, toute situation contraire aux valeurs de la banque ;
- Contribuer au développement d'un **climat de travail inclusif, respectueux et collaboratif**.